

“C’est un accord inédit qui a été conclu”

Contexte

Accord : Le mois dernier, les syndicats avaient dit non au troisième avis du groupe central du Pacte, qui définissait la réforme. Ils se sont cependant remis à la table des négociations pour conclure dans la nuit de mardi à mercredi, avec les autres acteurs du groupe central, un nouvel accord qui leur

donne des assurances notamment en termes de maintien de l’emploi et de charge de travail.

Prudence : Dans un communiqué commun publié mercredi, les syndicats confirment leur volonté de poursuivre les travaux, mais avec vigilance. Ils comptent également redescendre dans les quinze jours auprès de leurs instances pour défendre ce nouvel accord.

Entretien Bosco d’Otreppe

Après deux années de discussions avec les acteurs de terrain, les responsables politiques s’appêtent à reprendre la main pour traduire en décrets le contenu de l’avis numéro 3 du “Pacte pour un enseignement d’excellence” rédigé par le groupe central, et amendé à partir des remarques du monde de l’école. Ce mercredi, quelques heures après l’aboutissement des négociations, la ministre de l’Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) se montrait confiante et surtout soulagée que ce groupe central ait pu conclure ce qui apparaît comme un véritable “Pacte”.

L’accord de ce matin est le fruit de consensus. C’est un Pacte au rabais ?

C’est la première fois qu’on obtient un accord comme celui-là. C’est impossible de dire qu’il s’agit d’un accord au rabais. C’est le fruit d’un équilibre, oui, mais c’est quand une solution est équilibrée et longuement travaillée en amont qu’on peut la mettre en œuvre sereinement.

Justement, comment assurer la réussite d’une mise en œuvre qui s’annonce autrement plus difficile que les mises en œuvre pourtant ratées du cours de citoyenneté et du décret Titres et fonctions ?

La démarche participative va se poursuivre. Le groupe central sera concerté au moment de la rédaction des décrets. De plus, on a dégagé des moyens pour créer une cellule opérationnelle de changement. Ce sera une cellule semblable à la cellule qui a aidé à implémenter le Plan Marshall.

Quel sera son objectif ?

Assurer la mise en œuvre, et vérifier la faisabilité des mesures sur le terrain. En parallèle, on organise, d’ici le 10 juin, 30 rencontres avec le monde scolaire. Nous avons défini le phasage des réformes, mais il reste une marge de manœuvre pour décider de leur opérationnalisation précise. Nous prendrons en compte le terrain pour que cette opérationnalisation soit une réussite.

■ Le groupe central du Pacte d’excellence a atteint son but.

■ Il a accordé les acteurs de l’enseignement autour d’un même projet de réforme.

■ La ministre Schyns confirme qu’elle reprend la main pour traduire ce projet en décrets.

Venons-en au contenu. Une des craintes des acteurs concernait l’évaluation des enseignants. Les professeurs seront-ils sanctionnés en cas de mauvaise évaluation ?

Soyons clairs, le processus d’évaluation des enseignants sera formatif. Les professeurs ne seront jamais considérés comme les petites mains que l’on punit si une école rate les objectifs qu’elle s’était fixés. Ce n’est qu’en cas de mauvaise volonté manifeste, ou de carences répétées par rapport aux points d’attention et aux solutions identifiées qu’une procédure pourra être entamée avec des garde-fous pour garantir son caractère impartial et exceptionnel.

Ne fait-on pas entrer l’enseignement dans une logique managériale ?

Non. C’est une interprétation erronée du Pacte que de dire cela. Pour autant, si une école n’est pas une entreprise, c’est quand même de la gestion d’équipe, et on

doit aller vers plus d’efficacité en la matière. Permettre aux écoles de se doter d’un plan de pilotage spécifique et concerté, avec des objectifs et des stratégies pour les atteindre, cela ne peut être qu’une plus-value.

Sur le terrain, l’allongement du tronc commun fait craindre une baisse générale du niveau. Comment garantir que ce ne sera pas le cas ?

Le tronc commun va renforcer l’apprentissage des savoirs de base, tout en ouvrant l’enseignement aux intelligences multiples avec l’artistique, le technique et le polytechnique. Je pense que les retours sont positifs sur cet aspect. Après, sa mise en place sera sans cesse évaluée. Tout comme les effets de la remédiation qui accompagnera ce tronc commun. Le résultat de ces évaluations influencera son implémentation, qui sera progressive.

“Le métier va changer. Le collaboratif y prendra une place plus importante”

Marie-Martine Schyns
Ministre de l’Éducation (CDH).

Certains redoutent l'après-tronc commun. Ils expliquent que trois années seront trop courtes pour préparer un jeune soit vers un métier, soit vers l'enseignement supérieur.

On a travaillé en concertation avec le secteur professionnel. Celui-ci a été très clair, et a dit préférer des jeunes qui ont de bonnes compétences de base en maths, en sciences et en français, et qui font preuve de bonnes compétences comportementales. Le tronc commun est organisé en vue de tels acquis. Après, les élèves bénéficieront de trois véritables années professionnalisantes, ce qui n'était pas toujours le cas aujourd'hui puisqu'au sein du qualifiant ils pouvaient changer d'orientation même en fin de quatrième. Nous pourrions en revanche réfléchir davantage sur la manière de préparer les élèves du général à gérer leur passage du secondaire vers l'enseignement supérieur.

Le diplôme obtenu à la fin du qualifiant ne pourra-t-il vraiment pas donner accès au supérieur ?

Il y a eu un assouplissement sur ce point. Le qualifiant pourra mener à l'enseignement supérieur moyennant la réussite d'une épreuve complémentaire en fin de sixième ou après une septième.

Toutes ces réformes vont-elles accroître la charge de travail des enseignants ? Ils devront par exemple réaliser plus d'heures de travail collaboratif.

Cela dépend des professeurs et de ce qu'ils réalisaient déjà. Deux périodes en moyenne par semaine seront dédiées au travail collaboratif. Mais ces périodes pourront être réparties tout au long de l'année. De plus, en compensation, nous avons abaissé la charge de travail. Un professeur qui pouvait donner entre 22 et 24 heures de cours par exemple, en donnera 22. Ce qui est certain, c'est que le métier va changer, et que le collaboratif y prendra une place plus importante.

La taille des classes et les rythmes scolaires vont-ils évoluer ?

Pour les rythmes, nous allons lancer cette année une étude de faisabilité approfondie. La taille des classes va évoluer. Certaines seront plus petites pour que l'hétérogénéité des élèves puisse y être plus facilement gérée. Mais les futures balises ne sont pas encore fixées.

“Le MR n'a pas compris le Pacte”

Françoise Bertieaux, depuis les bancs MR dans l'opposition, vous accuse de refiler la “patate chaude” du Pacte à la prochaine majorité.

Ce Pacte résulte d'un processus participatif construit par les acteurs et non pas imposé par une majorité. J'ai l'impression que soit Madame Bertieaux et le MR ne l'ont toujours pas compris, soit ils font semblant de ne pas le comprendre. Elle regrette également que le gouvernement ne prenne pas le Pacte en main. Mais je rappelle que le gouvernement était à l'initiative et, qu'aujourd'hui, il va reprendre la main.

Mais comment garantir que ce Pacte survive à cette législature ?

La force de ce Pacte est qu'il résulte d'un accord entre tous les acteurs. Il y a quelques semaines, sur un plateau télévisé, François Bertieaux me disait être d'accord avec 85 % du Pacte. Le Parlement sera d'ailleurs et désormais impliqué dans la suite du processus.

Vous allez devoir assumer un leadership ministériel pour assurer la mise en œuvre du Pacte. Le fait que vous ne soyez pas vice-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il un handicap ? Pas du tout. Alda Greoli (ministre de la Culture et vice-présidente dans le gouvernement, Ndlr) et moi travaillons en totale connexion.

Comment qualifiez-vous l'apport de la société de consultance McKinsey qui a accompagné le Pacte ?

McKinsey a fourni des outils d'analyse et des aides à la décision. Mais ces décisions ont été prises par les acteurs. McKinsey n'est plus là aujourd'hui.

Le pacte en quelques dates

Septembre 2019

Renforcement du maternel

L'un des objectifs du Pacte est d'améliorer l'enseignement maternel, qui disposera de son propre référentiel (cadre servant à définir les programmes scolaires) dès 2019. L'encadrement en maternel sera renforcé, avec l'engagement à court terme de 1 100 équivalents temps plein supplémentaires. L'obligation pour chaque enfant de fréquenter la 3^e maternelle, jugée cruciale pour la bonne réussite du cycle primaire, sera d'application dès 2018.

Septembre 2020

Les débuts du tronc commun

Ça y est. Les enfants qui entreront en septembre 2020 en maternelle, en première ou en deuxième primaire, inaugureront le "tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire". Ils le suivront jusqu'à la fin de leur troisième secondaire. C'est donc en 2027 qu'une première cohorte complète sortira du tronc commun. Après leur 3^e secondaire, les élèves pourront soit continuer la filière de "transition", censée préparer à l'enseignement supérieur, soit opter pour un parcours "qualifiant" qui, en trois ans, les préparera à l'exercice d'une profession.

Des enseignants référents

Pour réduire le nombre important de jeunes professeurs qui quittent l'enseignement durant leurs cinq premières années de service, ceux-ci bénéficieront d'un accompagnement renforcé. Des "enseignants référents" seront notamment désignés pour les épauler. Ces premiers "référents" sont attendus dès 2020. La formation continuée des enseignants sera

également boostée. Ceux-ci feront aussi l'objet d'une évaluation plus poussée, avec de possibles sanctions à la clé.

Septembre 2021

Deuxième langue

Dès septembre 2021, l'apprentissage de la deuxième langue sera généralisé dès la troisième secondaire.

2030

Le rythme de croisière

Le budget dévolu à l'éducation devrait fortement augmenter pour atteindre un "pic" de 220 millions d'euros supplémentaires d'ici 2022. Compensé progressivement par après par les premiers "effets retour", le coût net annuel de la réforme devrait atteindre une facture supplémentaire limitée à 50 à 70 millions d'euros par an à l'horizon 2030, selon les estimations actuelles.